

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 20

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Salenstein/TG	Ecole primaire, CP	Architectes domiciliés ou établis dans les communes de Salenstein et d'Ermatingen ou originaires de ces communes	1 ^{er} oct. 90	
Comune di Manno/TI	Nuova casa comunale, CP	Professionisti del ramo architettura che alla data del 1.1.90 risultano: domiciliati nel cantone Ticino o a venti sede all'ufficio nel cantone Ticino; tutti i concorrenti dovranno risultare iscritti all'albo dell'OTIA	1 ^{er} oct. 90 (23 avril 90)	
Coopérative d'habitation pour personnes âgées, Baar/ZG	Habitations pour personnes âgées au Sonnenweg, Baar, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au plus tard le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de ce canton	5 oct. 90 (5-31 mai 90)	
Conseil d'Etat du canton de Vaud	Ville-Haute de Moudon, CI + CP	Architectes des cantons de Vaud, Genève, Valais, Neuchâtel, Fribourg et Jura, établis avant le 1 ^{er} janvier 1990 ainsi qu'architectes originaires du canton de Vaud, quel que soit leur domicile (exigences requises pour exercer la profession dans le canton de Vaud)	15 oct. 90	10/90 B 83
Commune bourgeoise de Berne	Aménagement du lotissement «Baumgarten» E, CI	Bureaux d'architecture et d'urbanisme domiciliés ou établis dans les communes membres du VZRB. Inscriptions: Administration des biens de la commune bourgeoise de la ville de Berne, Kochergasse 4, 3011 Berne	20 oct. 90 (30 avril 90)	
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg	«Le Pra», La Tour-de-Trême, complexe de bâtiments, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton, inscrits au Registre des personnes autorisées dans leur canton respectif	26 oct. 90 (4 mai 90)	9/90 B 62
Commune de Sissach/BL	Ecole primaire, infrastructure communale, CP	Architectes domiciliés ou établis dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne ainsi que dans le district de Rheinfelden au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 ou en étant originaires	26 oct. 90 (1 ^{er} juin 90)	
Département des travaux publics du canton de Bâle-Ville	Centre de quartier Breite, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans la <i>Regio Basiliensis</i> au moins depuis le 1.1.90 ou originaires de Bâle-Ville	29 oct. 90	
Commune de Monthey/VS	Centre scolaire, locaux pour le service du feu et restructuration urbaine à Monthey, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais, architectes originaires du Valais établis en Suisse, architectes inscrits au REG A ou B, originaires ou domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, du Jura et du Tessin	Novembre 90 (juillet 90)	13/90 B 108
Commune de Therwil/BL	Quartier Baselstrasse, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le district d'Arlesheim ou originaires de la commune de Therwil	16 nov. 90 (31 août 90)	
Commune de Brigue-Glis/VS	Extension de l'école primaire et salle de gymnastique, CP	Architectes établis en Haut-Valais ou originaires de cette région (REG A ou B, registre professionnel valaisan, dipl. EPF ou ETS)	23 nov. 90 (31 août 90)	
Municipalité de Porrentruy/JU	Ensemble de logements à loyers modérés «Les Planchettes», CP	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal, architectes domiciliés ou établis dans le Jura des 7 districts ou à Bienne, inscrits au REG A ou B, ou diplômés EPF avant le 1 ^{er} janvier 1989, architectes d'origine jurassienne établis ou domiciliés hors du canton et inscrits au REG A ou diplômés des Hautes Ecoles avant le 1 ^{er} janvier 1989	26 nov. 90 (15 juil. 90)	
Società di Banca Svizzera	Stabile amministrativo della SBS a Pazzallo TI, CP	Aperto agli iscritti all'OTIA o alla SIA, ramo architettura, aventi domicilio fiscale nel Cantone Ticino al momento dell'iscrizione al concorso; architetti attinenti del Cantone Ticino o domiciliati in Mesolcina che, pur non essendo iscritti all'OTIA, perché domiciliati fuori cantone, possiedono i requisiti professionali che ne permettono l'iscrizione	3 dic. 90 29.6.90	

Ville de Lausanne - Direction des travaux et Direction des écoles	Bâtiment scolaire à L'Hermitage, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud ainsi que les architectes originaires du canton	3 déc. 90 (dès le 15 juin 90)	13/90 B 108
République et canton de Neuchâtel	Centre d'entretien de la RN5, expertise autos et garage de l'Etat, Boudry, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton, inscrits au Registre neuchâtelois des architectes avant le 1 ^{er} janvier 1990, architectes originaires du canton inscrits au REG A ou B avant le 1 ^{er} janvier 1990	12 déc. 90 (dès le 3 sept. 90)	19/90 B 151
Commune de Châtel-Saint-Denis/FR	Aménagement d'un centre aux Paccots, CI	Urbanistes, architectes, architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse et urbanistes, architectes, architectes-paysagistes suisses établis à l'étranger	21 déc. 90 (3 août 90)	12/90 B 99
Département des travaux publics du canton de Lucerne	Clinique psychiatrique à l'hôpital cantonal, Lucerne, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Lucerne au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de ce canton	21 déc. 90	
Canton de Schaffhouse	Clinique psychiatrique à Breitenau/SH, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Schaffhouse au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de ce canton	11 janv. 91 (dès le 13 août 90)	
Ville de Vevey	Création d'un complexe hôtelier, récréatif et culturel, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de celui-ci	18 janv. 91 (pas de délai d'inscription)	8/90 B 54
Maison Caodura Vicenza IT, ville de Vicenza	Prix «Andrea Palladio»	Architectes et ingénieurs de tous pays de moins de 40 ans au 1 ^{er} janvier 1991	31 janv. 91	
République et canton du Jura	Centre d'enseignement professionnel, industriel et artisanal, Delémont, CP	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal, architectes d'origine jurassienne établis ou domiciliés hors du canton avant le 1 ^{er} janvier 1990, diplômés des Hautes Ecoles ou inscrits au REG A ou B ; membres de la section jurassienne de la SIA	1 ^{er} fév. 91 (14 sept. 90)	15-16/90 B 123
Direction des travaux publics du canton de Berne	Rénovation du domaine agricole de Bellelay, CP	Architectes exerçant dans les districts de Bienne, Courtelary, Moutier et La Neuveville avant le 1 ^{er} janvier 1990 ainsi que quelques spécialistes invités	Avril 91 (1 ^{er} oct. 90)	19/90 B 151
Ville de Samarcande (URSS)	Revitalisation de Samarcande, Centre culturel Ulugh Beg	Architectes ou urbanistes autorisés à exercer dans leur pays, équipes dirigées par un architecte ou un urbaniste autorisé	30 avril 91 (30 sept. 90)	
Département cantonal des bâtiments, Fribourg	Aménagement de la patinoire et projet de deux salles omnisports, Saint-Léonard, Fribourg, CI+CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg, architectes originaires de ce canton, autorisés à pratiquer au moins depuis le 1 ^{er} juin 1990 + 6 bureaux invités	8 fév. 91 (14 sept. 90)	17/90 B 131
Direction des constructions publiques du canton de Zurich	Ecole supérieure de commerce et d'administration, Winterthour, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zurich au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	15 fév. 91 (8 sept. 90)	
Commune de Beringen, Schaffhouse	Extension des écoles sur le Zimmerberg, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Schaffhouse au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	(dès le 3 août 90)	
GEP Gesellschaft ehemaliger Studierender der ETH Zürich	Fontaine sur la terrasse de l'EPFZ, Zurich, CI	Etudiants, assistants et enseignants de l'EPFZ, de l'Université et de la Schule für Gestaltung, Zurich		

Nouveau dans cette liste

CFF, direction du III ^e arrondissement, commune de Turgi	Emprise de la gare de Turgi, CP/CI	Architectes établis ou domiciliés dans le canton d'Argovie avant le 1 ^{er} janvier 1990 ou architectes originaires du canton	15 mars 91 (3 sept. - 28 sept. 90)
---	------------------------------------	---	---------------------------------------

Carnet des concours

Mise au point de l'UIA sur les concours internationaux

En général interrogée sur son éventuel soutien à certains concours internationaux - et en particulier, à l'heure actuelle, par des pays de l'Est européen (Sochi, Ecopolis et divers concours en Arménie) - l'UIA estime bon de faire à ce sujet une mise au point.

A chaque fois qu'un concours international d'architecture et d'urbanisme lui est soumis, il fait l'objet d'un examen de conformité avec la recommandation adoptée par la Conférence générale de l'Unesco dès 1956. Après quoi, l'UIA diffuse un communiqué de presse soit précisant la nature des objections s'il y en a, soit annonçant officiellement le concours auquel elle accorde ainsi son soutien.

Actuellement, diverses autorités internationales, gouvernementales ou municipales, mais aussi certaines organisations professionnelles d'architectes, à travers le monde, justifient un grand nombre de mises en compétition par le souhait de recherches de qualité. Mais le ca-

racître, parfois utopique, des recherches suscitées, les conditions hypothétiques des suites qui y seront données, l'aspect souvent aléatoire, parfois scandaleux, des programmes, des règlements, des conditions de jugement, enfin l'indigence des indemnités accordées aux candidats - lorsqu'il y en a - ne sont pas toujours orientés vers les objectifs déclarés.

Si les concepteurs devaient un jour se lasser d'être injustement exploités, ou d'être l'objet de manipulations qui s'apparentent plus à des opérations de publicité politicienne qu'à la recherche de qualité, le champ serait laissé libre à des réalisations de caractère strictement commercial.

L'UIA rappelle donc que seuls les concours pour lesquels elle fait connaître son soutien remplissent les conditions reconnues raisonnables par les Etats membres de l'Unesco pour lancer des concours internationaux d'architecture et d'urbanisme.

Prix Ford Nature et Paysage 1990

Ouverture

En 1990 comme chaque année, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage a la tâche de sélectionner les meilleurs projets et réalisations suisses susceptibles de recevoir un des prix de la Fondation internationale pour la conservation de la nature et du paysage (dont le siège est à Londres).

Les prix de cette fondation, financièrement soutenue par Ford Motor Company, sont décernés dans 14 pays d'Europe et récompensent essentiellement l'engagement de une ou plusieurs personnes, d'un groupe ou encore d'une communauté en faveur de la nature et du paysage, dans les domaines suivants :

- l'urbanisme (maintien du patrimoine)
- les zones rurales (protection de la verdure et du paysage)
- les économies d'énergie (diminution des nuisances)
- le prix des jeunes (décerné à un jeune ou un groupe de jeunes pour des actions origi-

nales dans un domaine quelconque de protection de la nature).

Chacun des prix de ces quatre catégories est d'un montant de Fr. 5000.-. Le meilleur des projets gagnants reçoit en outre le Prix Ford Nature et Paysage, d'une valeur de Fr. 7000.-. Les gagnants des prix Ford participent ensuite à la grande finale européenne, dotée d'un prix de 10 000 dollars, qui a lieu chaque année dans un des pays concurrents.

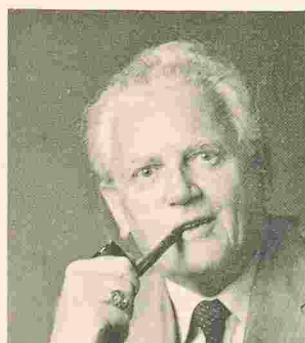
Conditions de participation

Les candidatures doivent parvenir à la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FSPAP) avant le 30 septembre 1990. Elles se font sur une fiche d'inscription que l'on peut obtenir auprès de la FSPAP, Hirschengraben 11, 3011 Berne, tél. 031/212011.

La participation au concours est gratuite.

Nécrologie

† Jean-Werner Huber, architecte (1922-1990)



Jean-Werner Huber: un chêne; une force de la nature; un homme qui a voulu mettre au service de la collectivité son savoir, son talent, son intelligence, sa puissance de travail, sa sociabilité, toutes qualités qu'il possédait à un degré extrême. Il avait conçu sa profession d'architecte d'une manière non ordinaire. Il aurait pu l'exercer avec succès comme une profession libérale. Or il a préféré accepter d'être à la tête d'administrations techniques de la Confédération, successivement en qualité de chef du Service des bâtiments des CFF, puis de directeur des Constructions fédé-

rales. C'est là qu'il a pu donner toute sa mesure, en abordant les grands problèmes de conception, d'organisation, de direction supérieure des opérations de construction, et il l'a fait en sachant animer magistralement l'activité de ses collaborateurs, de ses subordonnés, de ses mandataires, en sachant aussi d'ailleurs rendre hommage à leurs mérites, ce qui lui a été possible le plus souvent. Pour autant, son activité de manager général ne l'a pas empêché de s'intéresser aux problèmes concrets d'architecture et de construction en donnant au Département d'architecture de l'EPFL de Lausanne un enseignement hautement apprécié. Son désir d'agir au service de la collectivité l'a amené à s'intéresser à la question des normes de la SIA; il était vice-président de la Commission centrale des normes. Il a présidé aussi la Conférence des services fédéraux de construction, devant laquelle il a défendu le principe en vigueur en Suisse à propos de l'élaboration des normes de construction. A la différence de

ce qui se passe dans d'autres pays, nos normes ne sont pas le produit d'un organisme étatique, mais émanent du secteur privé; elles sont le résultat de l'expérience propre des architectes et des ingénieurs de profession libérale, ainsi que des entrepreneurs et de certains industriels. De la sorte, elles s'adaptent aisément à l'évolution de la technique. Il n'en est pas moins utile que les professionnels engagés dans les voies de l'administration puissent faire partie des commissions chargées de rédiger ou de réviser les normes, idée que J.-W. Huber a tenu à faire prévaloir devant les représentants de la Confédération.

D'autre part, il a été le président de la Commission fédérale de recherche en matière de logements, laquelle, à son instigation, a rendu à la collectivité un service éminent en permettant au CRB de franchir une passe financièrement difficile. Ce n'est pas aux lecteurs de la revue *Ingénieurs et architectes suisses* que l'on apprendra que le CRB a pour objectif de rationaliser les méthodes de construction et les méthodes de travail dans les bureaux techniques; on sait que l'un des instruments de travail les plus performants du CRB, c'est le CAN,

descriptifs normalisés de travaux pouvant être traités par l'informatique. Or l'appui financier apporté de 1969 à 1977 par la Commission de recherche devait permettre au CRB d'accomplir l'immense travail consistant à élaborer et à publier les versions allemande et française, puis italienne, du CAN. Une fois de plus à cette occasion, J.-W. Huber a montré son sens de l'intérêt général et a mérité la gratitude des professionnels de l'ensemble de la construction en Suisse.

Né en 1922 à Bière, élevé à Thoune et à Berne, il fait ses études à Lausanne et devient architecte SIA et FAS. Atteignant l'âge de la retraite en 1987 après une carrière marquée par sa grande efficience, il ne cesse pas d'être actif: il donne un enseignement de professeur invité en Argentine, il établit des expertises pour les tribunaux; à la demande de M. Vittoz, il devient membre de la délégation du maître de l'ouvrage pour la construction de l'EPF de Lausanne à Ecublens; enfin il continue de collaborer dans divers jurys et commissions.

Ses amis et ses anciens collaborateurs éprouvent un vrai chagrin devant sa mort inattendue et prématurée. A son épouse, Mme Rose-Marie Huber-Dela-